

Procuration (personne physique seulement)

Avec vous, au cœur de votre sécurité AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE, VEUILLEZ LIRE LES RENSEIGNEMENTS À LA PAGE 2. Remplir le formulaire en LETTRES MAJUSCULES à l'encre noire ou bleu foncé.

SECTION 1	(Remp	lir et signer pour to	ute trar	saction)			
Renseignements sur le mandant et le mandataire							
MANDANT (personne physique qui se fait représenter)							
Nom		Prénom			Numéro de permis de	conduire du Q	uébec
Adresse complète							
Numéro de référence de conduire du Québ		(Aucune pièce d'identité à fournir)	OU	Date de naissan (Fournir une des pi d'identité indiquées	èces	Mois	Jour
MANDATAIRE (perso	onne physiqu	e majeure qui accepte de repr	ésenter le i	mandant)			
Nom		Prénom			Numéro de permis de	conduire du Q	uébec
Adresse complète					·		
Pouvoir de la pro	ocuration						
Je soussigné, manda	ınt, autorise	e mandataire désigné ci-dess	us à me rep	orésenter pour la	transaction suivante:		
	(Décri	re ici la transaction demandée [ex. : rer	nouvellement o	le permis de conduire	ou d'immatriculation,		
	tra	nsfert de véhicule, remplacement de ce	ertificat d'imma	atriculation, remisage,	mise au rancart.])		
Cette procuration est	valide jusqu	au					
J'ai signé les présente	es à	(Lieu c	de signature)		, le	(Date)	
Signature du mandant					Téléphone		
SECTION 2	(Remp	lir pour toute transa	action c	oncernant	un véhicule)		
Description du v	éhicule						
Marque		Modèle		Année	Numéro de plaque		
Numéro d'identification	on du véhicu	e (NIV)			I		
CECTION O)	laut dait vamuliv at ainnav la	. ما څه د ما م		me [A ev D] leve dive tre		
SECTION 3	`	lant doit remplir et signer la	deciaratio	on qui le concer	me (A ou B), iors a'un tra	ınstert seulei	ment.)
Déclaration de tr	anstert						
A) Déclaration du CÉ Je déclare que j'a (cochez la case a	i:	e fait représenter (mandant) vendu mon véhicule pou donné mon véhicule.	ur la somm	e de :	\$.		
Nom du nouveau	propriétaire	(en caractères d'imprimerie):				-	
Signature du	cédant _				-		
B) Déclaration de l'A	CQUÉREUF	qui se fait représenter (mand	ant)				
-		que (coch	•	appropriée)	kilomètres		
Signature de	l'acquér	eur			-		

Société de l'assurance automobile du Québec

5498 30 (2020-01) Page 1 de 2

Renseignements sur l'utilisation de la procuration

La procuration doit être remplie, signée et datée par la personne qui ne peut pas se présenter (mandant) à la Société de l'assurance automobile du Québec et qui désire autoriser une autre personne (mandataire) à effectuer, en son nom, une transaction relative à son dossier. Une fois remplie, elle contient des informations confidentielles qui pourraient être utilisées à d'autres fins. Par conséquent, la Société vous recommande de remettre une procuration uniquement à une personne en qui vous avez confiance et d'en conserver une copie.

Instructions générales

- Une procuration qui n'est pas remplie selon les instructions ou sur laquelle des inscriptions sont effacées, raturées ou modifiées sera refusée.
- Si la personne qui se fait représenter choisit d'inscrire sa date de naissance dans la partie « MANDANT » de la section 1, elle devra fournir à son mandataire une pièce d'identité originale acceptée par la Société¹. Aucune pièce identité n'est requise si le numéro de référence de son permis de conduire du Québec est inscrit.
- Une télécopie ou une photocopie du formulaire dûment rempli peut être acceptée seulement si la ou les signatures requises sont originales.
- Le mandataire (personne qui représente le mandant) doit être âgé de 18 ans ou plus et devra présenter une pièce d'identité acceptée par la Société¹.
- Véhicule immatriculé en commun (copropriété ou colocation): Pour toute transaction autre qu'un transfert de véhicule, une des personnes dont le nom est inclus dans le nom de la copropriété ou de la colocation indiqué sur le certificat d'immatriculation doit se présenter ou fournir une procuration. Communiquez avec la Société pour connaître les obligations qui s'appliquent au transfert d'un tel véhicule².

Instructions additionnelles pour transfert de véhicule

Si vous faites une procuration parce que:

Vous vendez ou donnez votre véhicule:

- Remplissez et signez les sections 1, 2 et 3A.
- Rappelez-vous que vous demeurez responsable du véhicule tant qu'il n'est pas immatriculé au nom du nouveau propriétaire. C'est votre responsabilité de vous assurer que l'immatriculation a été faite au nom de l'acquéreur.

Vous faites l'acquisition d'un véhicule :

- Remplissez et signez les sections 1, 2 et 3B.
- Si l'acquéreur est absent, la transaction de transfert sera refusée à son représentant si le kilométrage déclaré à la section 3B est inférieur à celui déclaré lors de l'immatriculation précédente. L'acquéreur pourra alors demander des explications à son vendeur ou se présenter en personne s'il désire tout de même autoriser la Société à procéder au transfert.

De plus:

- Avant de procéder au transfert, vérifiez que le véhicule peut être immatriculé en composant le 1 900 565-1212 ou en utilisant le service en ligne « Vérifier le droit d'immatriculer un véhicule » sur le site Web de la Société : saaq.gouv.qc.ca. Des frais sont exigés pour chaque consultation.
- Pour le don ou la vente d'un véhicule immatriculé au Québec entre particuliers liés, les deux parties doivent présenter :
 - √ le formulaire <u>Déclaration de transaction entre particuliers liés portant sur un véhicule routier immatriculé au Québec (VD-80.1)</u> de Revenu Québec, dûment rempli;
 - √ un document prouvant le lien².

1. Pièces d'identité originales acceptées par la Société

- Permis autorisant la conduite d'un véhicule
- Carte d'identification pour examen délivrée par la Société
- Certificat de citoyenneté canadienne avec photo
- Carte de résident permanent
- Passeport
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'assurance maladie
- Permis de chauffeur de taxi
- Carte d'identité d'un agent de la paix
- Carte d'identité d'un membre des Forces canadiennes
- 2. Pour tout renseignement additionnel ou pour connaître les documents acceptés pour la preuve de lien, contactez le Centre de relations avec la clientèle de la Société au 418 643-7620 (Québec), au 514 873-7620 (Montréal) ou au 1 800 361-7620 (Québec, Canada, États-Unis), ou consultez le site Web de la Société (saaq.gouv.qc.ca).

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger. Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société au saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.

Société de l'assurance automobile du Québec

Page 2 de 2